



Société Française du Cancer

## APPEL D'OFFRES 2021 / 1<sup>er</sup> semestre 2021

Le **Conseil Scientifique de la Société Française du Cancer** lance pour la première année un appel d'offres 2021 pour le soutien à des manifestations nationales sur la recherche en cancérologie destiné à des Congrès, Symposium et webinars.

Cet appel sera dorénavant bi-annuel :

- Appel mi-Novembre de l'année en cours pour les événements entre Janvier et Juin de l'année suivante
- Appel mi-Mars de l'année en cours pour les événements entre Juillet à Décembre de l'année en cours

Les événements concernés sont soit :

- Des événements de recherche clinique
- Des événements de recherche fondamentale ou translationnelle

L'ensemble de ces demandes de subventions sera soumis à l'expertise et à l'évaluation du Conseil Scientifique de la Société Française du Cancer

Cet appel d'offres ne concerne pas les demandes de soutien pour des masters, allocations de recherche doctorales ou post-doctorales ou bourses d'études.

### Critères d'éligibilité

- L'événement doit avoir un lien direct avec le cancer dans sa thématique et son public cible.
- L'événement doit impliquer la participation de chercheurs et médecins. Un coordonnateur scientifique, responsable de l'accomplissement du projet et des démarches administratives afférentes à ce projet est désigné comme porteur de projet.
- Le porteur a une activité de recherche et/ou de soin (chercheur statutaire d'un établissement public, enseignant chercheur ou praticien hospitalier spécialisé en cancérologie).
- Le porteur exerce son activité dans au moins une structure de recherche/soin reconnue par les tutelles du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ou du Ministère de la Santé (EPST): organismes de recherche (INSERM, CNRS, CEA...), Universités, Centres Hospitalo-Universitaires, Centres de Lutte Contre le Cancer.

### Moyens octroyés

**Le Budget annuel pour 2021 est de 20 000 € répartis par tranche de 10 000 € pour chacun des 2 semestres.**

*Il est à préciser que la situation sanitaire 2020 ayant entraîné l'annulation et le report de congrès en 2021, la subvention reste allouée si le programme et la forme sont identiques. Dans le cas contraire, une nouvelle expertise du CS permettra de redéfinir la validité de la demande et le montant alloué .*

- Chaque demande de subvention sera étudiée par les membres de notre Conseil Scientifique qui attribueront un montant selon la catégorie retenue, en fonction de l'envergure du Congrès, de la qualité du programme, etc.

## Conditions du partenariat

- **Adhésion** = Etre membre de la SFC pour l'année en cours : <https://sfc.asso.fr/adhesion-a-la-sfc/>
- **Communication** = Le responsable du projet s'engage à :
  - Apposer le logo de la SFC sur tous les supports de communication : Site du Congrès, Affiche, Programme, Kakémono, Notebook, Leaflet, Mailing, Badges, etc.
  - Mettre un lien sur le site web de l'événement vers notre site internet : [www.sfc.asso.fr](http://www.sfc.asso.fr)
  - Diffuser 1 diapositive de la SFC sur les écrans pendant les pauses et durant toute la durée du Congrès.
  - Présenter la SFC et ses missions pendant 5 minutes par un de ses membres ou intervenants : un PDF est fourni par la SFC en français ou en anglais.
  - Si demandé par la SFC : possibilité de réserver une table pour y mettre son kakémono, des plaquettes et des goodies.
  - Invitations : Fournir 1 à 2 entrées, selon la taille du Congrès à des membres de la SFC pour y participer
- **Retour congrès** :
  - Fournir un compte-rendu de 1 à 3 pages sur l'événement passé avec quelques photos pour mettre sur notre site internet dans le mois suivant l'événement par e-mail : [info@sfc.asso.fr](mailto:info@sfc.asso.fr) (des exemples vous seront fournis)
  - Fournir un article scientifique sous forme d'Edito court ou plus long selon le thème du Congrès dans le mois suivant l'événement qui paraîtra (des exemples vous seront fournis) :
    - ✓ Dans la Newsletter trimestrielle du Conseil Scientifique de la SFC
    - ✓ Dans le Bulletin du Cancer, notre revue mensuelle scientifique indexée dans PubMed
    - ✓ Sur notre site internet

## Engagements de la SFC

- Communication = La SFC s'engage à :
  - Communiquer en amont sur l'événement sur son site internet dans la rubrique « Evénements à venir » : fournir logo et vignette, programme, affiche, lien de l'événement.
  - Communiquer sur l'événement par mailing à tous ses membres
  - Envoyer l'article scientifique validé par l'auteur pour publication dans le Bulletin du Cancer
  - Publier éventuellement l'article scientifique dans la Newsletter trimestrielle.

## Calendrier de l'appel d'offres

- ↪ **Mardi 17 Novembre 2020** : Ouverture de l'appel d'offres national
- ↪ **Vendredi 11 décembre 2020** : Date limite de dépôt des dossiers auprès de de Sophie Charvet, au secrétariat de la SFC par e-mail : [info@sfc.asso.fr](mailto:info@sfc.asso.fr)
- ↪ **Lundi 23 décembre 2020** : Retour par mail des projets retenus avec montant de la subvention fixée
- ↪ **Premier trimestre 2021** : Versement de la subvention après signature d'une convention d'engagement entre le Président de la SFC et le responsable de l'événement, quelques semaines avant le Congrès

## A fournir pour toute soumission

Congrès, Symposium ou Webinar détaillé en français ou en anglais comprenant :

- ✓ Le thème précis
- ✓ Le lieu & la date
- ✓ Le programme
- ✓ Un e-courrier de demande de subvention
- ✓ Le nombre de personnes attendues et le type de public visé
- ✓ L'invitation ou l'affiche
- ✓ Le lien web de l'événement
- ✓ Préciser si ce type de congrès a déjà bénéficié d'un soutien de la SFC
- ✓ Les coordonnées complètes du responsable ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le dossier complet du projet devra être envoyé en **fichier unique au format PDF au plus tard le vendredi 11 décembre 2020** au secrétariat de la SFC à l'attention de **Sophie Charvet par e-mail : [info@sfc.asso.fr](mailto:info@sfc.asso.fr)**

Le fait de déposer une demande de subvention auprès de la SFC a valeur d'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.

Toute demande non conforme, incomplète ou arrivée après la date limite de dépôt sera rejetée.

Toute demande devra obligatoirement être saisie préalablement sur le formulaire disponible sur le site Internet de la SFC : [www.sfc.asso.fr](http://www.sfc.asso.fr)